

LATECOERE S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 17.219.994 euros
Siège social : 135 rue de Périole - 31500 Toulouse
572 050 169 RCS TOULOUSE

Rapport sur l'utilisation des délégations globales de compétence et de pouvoirs

Dans le cadre de l'exécution du protocole de conciliation signé le 18 mai 2010 entre Latécoère, LATElec et les banques françaises créancières du groupe, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Latécoère du 25 Juin 2010 a consenti au Directoire des délégations et autorisations à l'effet d'émettre certains titres financiers.

Rappel :

1. Emission d'obligations convertibles (OCs) Latécoère par la Société réservée aux banquiers français créanciers moyen terme

Les termes et conditions de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 sont repris dans le Document de Référence de la Société (Chapitre 10 – Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2010) et consultable sur le site www.latecoere.fr.

Faisant usage de cette délégation de compétence, le Directoire a émis le 30 juillet 2010 au profit de certaines des banques créancières moyen terme du groupe 5 715 000 OCs représentant un emprunt obligataire total de 57 150 000 €, les OCs donnant droit sur conversion à un nombre de 5 715 000 actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de 2 € chacune.

2. Autorisation de l'émission d'obligations convertibles (OCs) LATElec donnant accès à des actions de la Société

Les termes de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 sont repris dans le Document de Référence de la Société (Chapitre 10 – Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2010) et consultable sur le site www.latecoere.fr.

Cette autorisation permettra l'émission d'actions de la Société en cas de conversion des OCs LATElec émises par la société LATElec et donnant droit sur conversion à des actions Latécoère.

Délégations de compétence :

1. Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit de vote préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres financiers donnant ou pouvant donner accès au capital de la société et/ou de ses filiales.

Les termes de la délégation de compétence consentie au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 sont repris dans le Document de Référence de la société (Chapitre 10 – Assemblée Générale Mixte du 25 Juin 2010) et consultable sur le site www.latecoere.fr.

